

NOTE D'INFORMATION

Cantine – Garderie

Rentrée scolaire 2022-2023

= **Pour les familles ayant déjà un compte** sur le site Cantine de France, il vous est demandé de bien vérifier les informations saisies et de faire les modifications éventuelles. (changement d'adresse, de numéro de téléphone...)

= **Pour les nouvelles familles**, il faut créer votre espace parent sur le site : <http://inscription.cantine-de-france.fr/>
code : **1931**

Puis la saisie de vos informations et la gestion de vos réservations se font sur : <https://parent.cantine-de-france.fr>. La connexion se fait grâce à votre mail et le mot de passe que vous avez saisi.

Pour toutes les familles, documents à fournir, afin de valider l'inscription sur le site Cantine de France, par courrier ou par mail (*mairie.vsp-secretariat@orange.fr*) :

- Photocopie Carte Nationale d'Identité du responsable
- Photocopie d'un justificatif de domicile (quittance EDF ou loyer moins de 3 mois)
- L'attestation d'assurance scolaire / extra-scolaire / périscolaire, pour **l'année scolaire 2022-2023**
- Livret de famille
- Photo d'identité de l'enfant
- P.A.I (si concerné)

En l'absence de ces documents, le planning de réservation des prestations sera bloqué.

Le secrétariat de mairie se tient à votre écoute pour plus de renseignement, si besoin.

P.S. : Attention, pour les familles ayant déjà saisies des prestations pour l'année 2022-2023, les plannings ont été « remis à zéro ».